

Province de
HAINAUT

Arrondissement de
MONS

Administration Communale de
7350 HENSIES

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DE HENSIES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL REDEVANCE COMMUNALE SUR LA LOCATION D'UN CAVEAU D'ATTENTE- EXERCICES 2020 À 2025

Séance publique du 24 juin 2019

Présents : MM MM. Eric THIEBAUT, Bourgmestre,
Norma DI LEONE, 1ère Échevine,
Eric THOMAS, Cindy BERIOT, Yvane BOUCART, Échevins,
Fabrice FRANCOIS,
Myriam BOUTIQUE, Caroline HORGNIES, Yüksel ELMAS, Gaétan
BLAREAU, Carine LAROCHE, Michaël DEMOUSTIER, André ROUCOU,
Jean-Luc PREVOT, Bernadette DEWULF, Lindsay PISCOPO, Ingrid
LEROISSE Conseillers communaux

Jean-Pierre Landrain, Directeur général ff.

Conformément à l'article L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la
décentralisation, la séance est ouverte et présidée par M. Eric THIEBAUT,
Bourgmestre.

M. Jean-Pierre Landrain, assiste à la séance en tant que Secrétaire.

Il est passé au point n° 35 de l'ordre du jour concernant Redevance communale sur la location
d'un caveau d'attente- Exercices 2020 à 2025

Vu les articles 41,162 et 170 §4 de la constitution;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la de la Décentralisation, notamment l'article
L1122-30;

Vu les articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation;

Vu le décret du 14 décembre 2000(M.B.18.1.2001) et la loi du 24 juin

2000(M.B.23.9.2004,éd.2) portant assentiment de la Charte européenne de l'autonomie locale,
notamment l'article 9.1 de la Charte;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de
recouvrements de taxes communales;

Vu les recommandations émises par la circulaire du 16.05.2019 relative à l'élaboration des
budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne, à l'exception des communes et
des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone, pour l'année 2020;

Vu la communication du dossier à la directrice financière faite en date du

20.05.2019 conformément à l'article L1124-40 §1,3°et 4° du Code de la Démocratie Locale et
de la Décentralisation;

Vu l'avis favorable rendu par la directrice financière en date du 24.05.2019 et joint en annexe;
Vu que la commune doit se doter des moyens nécessaires afin d'assurer l'exercice de sa mission de service public;

Par ces motifs,

Le Conseil communal décide à l'unanimité :

Article 1

Il est établi, pour les exercices 2020 à 2025, une redevance de 9 euros par corps et par mois pour l'utilisation d'un caveau d'attente au cimetière communal.

Tout mois commencé est considéré comme entier.

Un montant de 9 € sera consigné lors de la demande.

Article 2

La redevance fixée est payable, sur le compte bancaire de l'Administration Communale ou en mains propres auprès de l'agent responsable de l'état civil qui en délivrera quittance.

Cette redevance est payée par la personne qui en formule la demande.

Article 3

A défaut de paiement, le recouvrement de la redevance sera poursuivi conformément aux dispositions prévues par l'article L1124-40§1er, 1° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Dans les cas non visés par cet article, le recouvrement de la redevance sera poursuivi devant les juridictions civiles compétentes.

Article 4

Le présent règlement sera soumis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation.

Par le Conseil communal :

Le Secrétaire

Jean-Pierre Landrain (s)

Le président

Eric Thiébaut (s)

Pour extrait conforme, Hensies le 17 novembre 2022

Le Directeur général

Michaël Flasse



Le Bourgmestre

Eric Thiébaut